

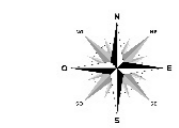
PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Malansac - Plancher Bourg

Désignation	Prise en compte	Année	Approbation
Document	19/05/2008	23/03/2012	12/02/2013
Modification n°1			06/03/2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communal en date du 06/03/2017

Echelle : 1 / 10 000ème



Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Emprise
1	Réalisation d'une zone tampon bosée et d'une voie de desserte	Commune	3 003 m ²
2	Réalisation d'un aménagement routier en vue de la suppression du passage à niveau	Réseau Ferré de France et Commune	5 778 m ²
3	Réalisation de logements sociaux	Commune	1 001 m ²
4	Extension de l'école publique	Commune	6 164 m ²
5	Voie de dessèchement d'un futur quartier	Commune	239 m ²
6	Future accès cœur d'îlot	Commune	178 m ²

Questembert

Limerzel

Caden

Saint-Jacut-Les-Pins

Pluherlin

Saint-Grave

Peillac

Rochefort-en-Terre

- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L 123-1-5°7
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Bâtiment pouvant être restauré
- Boisement récent protégé au titre de l'article L 123-1-5°7
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Marges de recul des RD calculées depuis l'axe de la chaussée (RD 775 : 75m, les autres RD : 35 m hors nouva bâti, 20 m dans les hameaux, écarts et villages, 0m en agglomération)
- Haies protégées au titre de l'article L 123-1-5°7
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L 123-1-5°7bis
- Secteurs réservés aux dispositifs d'assainissement individuel - Constructions interdites
- Secteurs soumis à l'application des procédures d'archéologie préventive

